

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11352
20 juillet 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 20 JUILLET 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint deux messages datés du
19 juillet 1974 que vous a adressés M. Rauf R. Denktas, vice-président de la
République de Chypre et vous prie de bien vouloir les faire distribuer comme
documents officiels du Conseil de sécurité.

(Signé) Osman OLCAY

Lettre datée du 19 juillet 1974, adressée au Secrétaire général par le Vice-Président de la République de Chypre

J'ai appris que M. Nikos Sampson avait décidé d'affecter un nouveau représentant de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'affectation des représentants diplomatiques à l'étranger relève des "Affaires étrangères" et requiert donc mon approbation préalable en ma qualité de vice-président de la République de Chypre, en vertu des articles 49(D) et 50 de notre Constitution.

J'informe Votre Excellence, par la présente lettre, que je m'élève énergiquement contre l'affectation par M. Nikos Sampson d'un nouveau représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, affectation qui contrevient aux articles sus-mentionnés de notre Constitution.

Le Vice-Président de la République de Chypre,

(Signé) Rauf R. DENKTAS

Lettre datée du 19 juillet 1974, adressée au Secrétaire général par le
Vice-Président de la République de Chypre

Je tiens à déclarer officiellement que nous ne reconnaissons pas
M. Nikos Sampson ni le gouvernement qu'il a formé à la suite du récent coup
d'Etat qui a été préparé et exécuté par la junte au pouvoir en Grèce.

Le Vice-Président de la République
de Chypre,

(Signé) Rauf R. DENKTAS
